

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

**VILLE de VALREAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du MARDI 28 MARS 2023**

Conseillers en exercice : 29

Présents : 25 (question 1 à 19 et 21) – 24 (question 20)

Absents excusés avec pouvoir : 2

Absents excusés : 2 (question 1 à 19 et 21) – 3 (question 20)

Absent : 0

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, sous la présidence de Monsieur **Patrick ADRIEN, Maire**.

**Date de la convocation** : 22 mars 2023

**Date d'affichage** : 22 mars 2023

**Étaient présents :**

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN de la première à la dix-neuvième question (délibération n° 2023-03/33) et à la vingt-et-unième question, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leïla CHEVALIER, Jacques PERTEK, Jean-Louis LAURENT, Conseillers municipaux.

**Étaient excusés :**

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie ROUSSIN.

Géraldine CHAMBERT, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Rosy FERRIGNO.

Sandrine DERMEGHSIAN, Conseillère municipale, pour l'examen de la vingtième question (délibération n° 2023-03/34).

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale.

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel BARBER, est nommé secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

---

**DELIBERATION N° 2023-03/22 : CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE  
MOYENS ENTRE LE CENTRE D'ACTIVITÉS ET  
D'ENSEIGNEMENT MUSICAL ET LA COMMUNE DE  
VALREAS POUR L'ANNÉE 2023**

Considérant que la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre le Centre d'Activités et d'Enseignement Musical (CAEM) et la Commune, approuvée par délibération n° 2022-03/19 du 29 mars 2022, est arrivée à expiration le 31 décembre 2022 ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_0E-004-2104 01388-2023 0328-DEL\_2023\_03

Considérant la proposition faite au Conseil municipal d'attribuer, en cours de séance, une subvention à hauteur de 25 000 € au bénéfice du CAEM ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Jacques FAGARD, Adjoint délégué à la Culture, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**À L'UNANIMITÉ,**

■ **APPROUVE** une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre le CAEM et la Commune pour l'année 2023, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

■ **APPROUVE** le versement échelonné de la subvention de fonctionnement d'un montant de 25.000 € selon le calendrier ci-après :

- 10.000 € au plus tard le 30 avril 2023,
- 10.000 € au plus tard le 30 juin 2023,
- 5.000 € au plus tard le 30 septembre 2023 ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante qui sera imputée sur l'article 65748 du budget communal ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

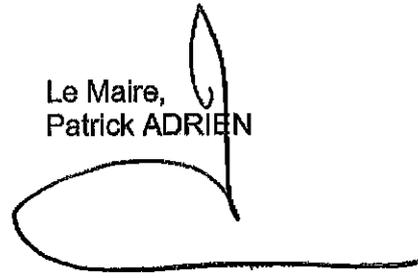
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance  
Daniel BARBER  
Conseiller municipal



Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :  
La réception en Préfecture le : 31 MARS 2023  
Et la publication sur le site internet de la Ville le : 31 MARS 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-2184 01388-20230328-DEL\_2023\_03